

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	22.05.2013			DDTE	
Annule et remplace					

<b>Auteur(s):</b> Commission "Police du commerce, établissements publics et tourisme"	<b>Lié à:</b> ad 13.002
<b>Titre:</b> Projet de loi sur la police du commerce (LPCom)	
<b>Contenu:</b>	
<b>Amendement de la commission</b>	
<b>Article 19, al. 1, let. b (ancien article 18)</b>	
b) <u>fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits incompatibles avec l'activité, à moins que cette condamnation ne figure plus sur l'extrait privé du casier judiciaire, ou</u>	
<b>Motivation (facultatif):</b>	

